L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé et publié, tous les jours par J. BAYON, DELAUP & C°., *à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis.*

No 215. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 24 AOUT 1830. Vol. III.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

LOTERIE
DE L'EGLISE CATHOLIQUE
des Natchitoches 15e. classe

De 1830—Devant se tirer publiquement à la Bourse, Samedi 4 Sept.

PROSPECTUS:—

1 lot de	$10,000		$10,000
1 " "	3,000	"	3,000
1 " "	1,800	"	1,800
1 " "	1,400	"	1,400
1 " "	1,200	"	1,200
1 " "	1,008	"	1,008
6 " "	500	"	3,000
6 " "	300	"	1,800
6 " "	200	"	1,200
156 " "	50	"	7,800
156 " "	30	"	4,680
624 " "	8	"	4,992
7800 " "	4	"	31,200
8,760 Lots			$ 73,080
15,600 Billets blancs.			

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er., 2e. et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... $10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 3 et 2	3,000
2, 1 et 3	1,800
3, 2 et 1	1,400
3, 1 et 2	1,200
3, 2 et 1	1,008

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 2e. 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 500

Les 6 autres billet qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 2e. et 4e., dans quelque ordre se soit, auront droit à 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir, les 1er. 3e. et 4e. dans quelqu'ordre que ce soit, auront droit à 200

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à 50

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, les 1er, et le 2e. auront chacun droit à 30

Tous les autres billets, au nombre de 624, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à... 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, N°18.

Prix des Billets.

Entier $ 4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de $16, demi et quart en proportion.

J. B. FAGET—Directeur

9 aout

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans.

Longcope & Loomis, et Charles S. Longcope et Wm. D. Loomis contre *leurs créanciers.*

LA cession des propriétés des petitionnaires étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de Longcope & Loomis, de C. S. Longcope et Wm. D. Loomis, ait lieu en l'office de G. R. Stringer, notaire public, le 8 de septembre prochain, à l'effet de délibérer sur la situation de leurs affaires, et qu'en même tems toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés, sociales et individuelles, soient suspendues. Et il est de plus ordonné que George Strawbridge soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Signé Js. PITOT, Juge.

Je certifie ce que dessus.

17 aout—14 S. BLOSSMAN, dép. greffier

Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un joli assortiment de CHAUSSURES, telles que

BOTTINES & SOULIERS PRUNELLES pour dames au genre français; aussi: un assortiment de BRODEQUINS, SOULIERS et ESCARPINS pour hommes,

3 aout J. G. ARRAIZA & CO.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, le 31 Juillet 1830.—*Présent l'hon. James Pitot.*—Dans l'affaire de *G. H. Hunter* contre *ses créanciers.*—Sur motion de Mr. Lucius Duncan, conseillé de Peter Laidlaw, créancier dans cette affaire, et sur l'information donnée à la cour de la mort de Kenny Laverty, syndic ci-devant nommé sur les lieux, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dans cette affaire ait lieu en l'étude de Mr. G. R. Stringer, notaire public, le 4 Septembre prochain 1830, à l'effet de nommer un autre syndic ou syndics, au lieu et place du dit Kenny Laverty décédé.—Je certifie ce que dessus.

S. BLOSSMAN,

3 aout—9 *Député Greffier.*

F. MAUREPAS,

Artiste Vétérinaire de l'ecole d'Alfort.

AYANT déjà exercé dans cette ville, et connu avantageusement de plusieurs habitans, a l'honneur de prévenir ceux qui voudront l'honorer de leur confiance, qu'il vient d'ouvrir une écurie où il recevra les chévaux malades, et ne négligera rien pour leur prompte guérison, à des prix très modérés.

Il donnera aussi des notions pour la préparation des drogues, aux habitans éloignés de la ville, et leur indiquera la manière de s'en servir.

Il possède également un bon spécifique pour les vers.—Son infirmerie est rue St. Philippe, vis-à-vis de Mr. G. Préval. 10 Aout—30

AVIS—Les soussignés offrent à vendre, dans leur magasin d'encoignure des rues St. Pierre et Chartres, au débarquement du navire Bingham, venant de Bordeaux, les articles suivans:

Saucissons de Lyon très-frais et de bonne qualité; Fromage de Gruyère, d'une pâte fort grasse; Anisette surfine de Bordeaux; Liqueurs fines assorties.

7 Aout-3 CLAPIER & MCIOUD.

$10 DE RECOMPENSE.

Est partie marronne le 20 du mois dernier LUCY ou LOUDY, griffisane (brune) marchande de lait, agée de 20 ans, taille d'environ 5 pieds 4 pouces et d'une complexion médiocre, elle a sur l'une des oreilles et sur le pied droit une cicatrice occasionnée par une brulure, elle parle l'Anglais et un peu le Français, lors de son départ elle était vêtue d'une robe de fil a grands carreaux, on suppose qu'elle doit être encore dans le faubourg Sainte Marie où elle a été vue il a 3 jours.

La susdite récompense sera donnée à quique la conduira dans une des geoles de Pétit ou à son maître.

PHILIPPE BAGUETTE.

17 Aout—3 Paroisse de Jefferson.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

Est parti marron depuis lundi matin, le nègre de nation Congo, nommé JAMES, âgé d'environ 35 ans taille moyenne, bien pris du corps, ayant trois marques de son pays sur chacune de ses joues. Il est depuis 4 à 5 mois dans cette ville et vient de Charleston ses yeux sont rougeâtres; il n'a aucune autre marque distinctive. Une récompense de 5 piastres sera donnée à celui qui le ramènera à son maître ou le conduira à la geole.

12 aout—3f PIERRE GALE

rue du Bayou, près Remparts.

BILLET PERDU.

IL a été perdu le 7 ou le 8 de ce mois, un billet de la somme de trois-cent quatorze piastres et 29 cents, daté du 12 juin, à 4 mois, tiré par MM. Mathieu & Pinta, en faveur de A. Blanchet & Co. et endossé par Mr. W. Moore. Le paiement en a été arrêté. 14 août—3

AVIS—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu sieur *Joseph Gauthier*, de son vivant marchand quincaillier, demeurant rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, sont priées de payer dans le courant de ce mois, si elles veulent éviter des poursuites, ce qu'elles doivent à la dite succession, entre les mains du sieur François Xavier Freyd, marchand, rue St. Pierre, en face de la Place d'Armes, son exécuteur testamentaire, ou au sieur Etienne Radigois, chargé par lui d'en faire le recouvrement; et les personnes auxquelles il est dû par la dite succession sont priées de faire connaître le montant de leur compte, ou leur titre de créance, audit sieur exécuteur testamentaire, ou à *Benoit Pignon*, avocat, son conseil, à son bureau, en l'étude de Carlile Pollee, notaire public, ou chez lui Rue Bourbon, No. 38, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. 10 Aout—3, 1ps

---

AVIS—*ELISABETH JOLY* s'étant rendue adjudicataire du fond de magasin de Quincaillerie de feu *Joseph Gauthier*, situé rue Ste. Anne, en face de la Place d'Armes, a formé une société avec le sieur *Etienne Radigois*, sous la raison de ETIENNE RADIGOIS & ELIZABETH JOLY, pour continuer ensemble le même genre de commerce. En conséquence, les soussignés informent leurs amis et toutes les personnes qui avaient l'habitude de se servir dans le dit magasins, que s'ils continuent de leur accorder même confiance, ils seront toujours servis d'une manière satisfaisante, et à des prix aussi modérés que lorsque le dit magasin appartenait au dit sieur Gauthier.

ETIENNE RADIGOIS,
ELIZABETH JOLY.

10 Aout——3, ps.

---

5 Piastres de recompense.

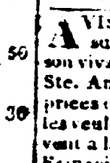

Est partie marronne, dans les premiers jours du mois de mai dernier, une mulâtresse Américaine, (très brune) agée d'environ 23 ans; 5 pieds 3 ou 4 pouces de taille, mesure Anglaise, nommée Violette, elle a la figure un peu grosse et le menton allongé, la peau rude; on suppose qu'elle est recellée dans un des faubourgs Superieurs.

La recompense susdite sera donnée à celui qui la conduira à la geole où au No. 179 chemin du Bayou. 24 Juillet—3f.

IL a été confié au Syndic du troisième District de la paroisse Jefferson, déposé sur l'habitation de Mr. J. Bte. Lebreton les animaux suivans.

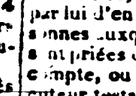

1 CHEVAL YSABEL, front blanc, marque ci. sur la cuisse du coté du montoir.

1 Cheval gris manqué X sur la cuisse du montoir, une mule marquée R et A du coté droit.

Si d'ici au Mercredi 8 Septembre prochain les dits animaux ne sont pas reclamés ils seront vendus le dit jour sur l'habitation susdite par le syndic soussigné,

19 aout EDOUARD GUILLOTTE.

A VENDRE par les soussigné:—Vin rouge de Médoc, très bonne qualité, en barriques;—do. do. en caisses de 12 boutailles; Liqueurs aux armes du *Général Foy*, en caisse; Bretagnes françaises.

10 Août—3 J. B. LABATUT.

Etat de la Louisiane.

PAROISSE ST. CHARLES.

COUR DES PREUVES,

LUNDI 23 Août prochain, à 9 heures du matin, sur la propriété connue sous le nom d'HABITATION PIOGUE, située en cette paroisse, rive gauche du Missisipi, à environ cinq lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans.

A la requête de Mrs. Honoré Landreaux & James Frêret, ci-devant agissant comme Exécuteur Testamentaire de feu Valentin Daublin, décédé en cette paroisse St. Charles, je procéderai à la vente publique et adjugerai au plus offrant et dernier enchérisseur, L'HABITATION, les ESCLAVES ci-après décrits, les ANIMAUX, les OUTILS ARATOIRES, &c. qui dépendent de cette habitation: le tout appartenant à la société qui a existé entre le Sr. Honoré Landreaux et le dit feu Sr. Valentin Daublin, en communauté de biens avec la dame Charlotte Brouillard, son épouse.

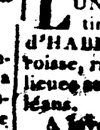

La dite habitation établie en sucrerie, située en cette paroisse St. Charles, rive gauche du fleuve, à environ onze lieues au dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-et-un arpents de face au dit fleuve, sur une profondeur de quarante arpens, où elle ne conserve qu'une largeur de dix arpens, et sur laquelle il y a cent quarante arpens de superficie en culture, quatre-vingts arpens de cannes plantées, maison de maître, sucrerie et moulin à cannes, le tout en bon état.

Quarante-deux Esclaves des deux sexes dont les noms et âges suivent:—SAVOIR:

JOE, Commandeur, âgé de 50 ans,
JOHN SMITH, Charpentier, 30 ans,
JEAN LOUIS, Nègre d'talent, 45 ans,
FRANCOIS, Charretier et laboureur, 40 ans,
JUPITER, do. do. 40 ans,
BERNARD, Laboureur, charretier, (aliéné) 32,
JACQUES, Laboureur, 23 ans,
WASHINGTON, Laboureur, 30 ans,
JOE, Laboureur, 25 ans,
CELESTIN, Laboureur, 26 ans,
PARIS, Laboureur, 29 ans,
JOHN, Tonnelier, de 35 ans,
CHARLES, Nègre de chaloupe, 25 ans,
VALERE, do. do. 35 ans,
JOHN do. do. 25 ans,
SAM WILLIAMS, do. do. 28 ans,
ADDISSON, Laboureur, 24 ans,
SAM, Nègre des champs, 40 ans,
FRANK, do. 35 ans,
HEBRON, do. 28 ans,
CHESTERFIELO, do. 25 ans,
JOHN HO, do. 45 ans,
BILL, do. 16 ans,
AUGUSTE, do. 15 ans,
NAT, Nègre des champs, 14 ans,
PHILIPPE, do. [infirme] 58 ans,
MICHEL, do. do. 75 ans,
LUCINDI, Négresse des champs, 28 ans,
CHLOE, do. do. 30 ans,
LEYSA, fille de Chloé, âgée de 7 mois,
FANNY, négrette orpheline, 4 ans,
CHERISE, cuisinière, 38 ans,
MARIANNE, hospitalière, 75 ans,
CHARLOTTE, Négresse des champs, 22 ans,
HENRIETTE, do. do. 26 ans,
SALLY, do. do. 25 ans,
MARY, do. do. 28 ans,
ADELAIDE, do. do. 14 ans,
LOUISE, do. do. 40 ans,
MARIE LOUISE, sa fille, 12 ans,
SUCKY, négresse des champs, 15 ans
MANSA, do. do. 65 ans.

Les Animaux, les Outils Aratoires, et en un mot tout ce qui dépend de la dite habitation.

Les objets ci-dessus decrits seront vendus en bloc.

CONDITIONS.—

1o. Treize mille piastres comptant.

2o. Vingt-cinq mille deux cents piastres pour lesquelles l'acquéreur prendra la reversion de l'hypothèque qui existe sur les dits biens en faveur de la Banque de la Louisiane et qu'il se chargera de lui payer en lieu et place des vendeurs, comme suit:

Savoir:—Quatorze mille piastres le 29 Avril 1831, et onze mille deux cents piastres le 29 Avril 1832, avec faculté de pousser prolonger le terme de paiement de la moitié de la somme de onze mille deux cents piastres, jusqu'au 29 Avril 1833.

Et le dit acquéreur payant à la dite banque, les intérêts de neuf pour cent par an, et y donnant à ses règlemens.

3o. Le surplus du prix de l'adjudication payable en cinq termes égaux, savoir:—Mars 1831, Mars 1832, Mars 1833, Mars 1834, et Mars 1835, en billets payables à domicile, à la Nouvelle-Orléans, avec endossement à la satisfaction des Sieurs Honoré Landreaux et James Frêret, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra fournir au fur et à mesure de coupons de billets que lui demanderont les Sieurs vendeurs.

Les actes de vente, de cautionnement, main levées d'hypothèque, &c. seront aux frais de l'acquéreur.

Paroisse St. Charles, le 20 Juillet 1830.

MOREL GUINAMAND,

27 juillet—12 *Juge ex-officio encanteur.*

AVIS—On offre à frêt, pour N. York, soit dans la cale, ou sur le pont, environ 35 toneaux bois de campêche, que l'on diviserait sur plusieurs bâtimens—S'adresser rue Royale, No. 116.

16 juin

FROMAGE ET BEURRE DE GOSHEN.—Le soussigné offre à vendre à son magasin, rue Royale, No. 215,

39 caisses Fromages de Goshen,
26 barriques beurre do.

reçus par le navire Phillies, de New York,

27 Juil. BERNARD MURPIN.

AVIS—Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu *C. F. J. Bellechasse Desboulets*, prie les personnes qui ont des réclamations à faire contre sa succession, d'avoir à les lui faire connaître dans le plus bref délai, et ceux qui pourraient lui devoir de payer immédiatement entre ses mains. P. BOURG,

Encoignure des rues de l'Hopital et des Remparts,

10 Août——3, 1ps.

MILLE livres de vieux Cuivre à vendre. S'adresser à

24 Juillet FORESTIER.

VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. C. Maurian, juge-président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 24 aout, à 3 heures, sur les lieux, rue du Canal, entre les rues St. Charles et Baronne, une commode d'acajou, deux tables à manger et deux tables de luxe du meme bois, une table quarrée, un miroir une pendule, une douzaine vieilles chaises, un lot de chaises, deux tables à toilette, un cabaret avec des carafes, un lot de faïence, etc. etc. etc.—saisis à la poursuite de Camille Poster.

14 aout L. DAUNOY, Marshal.

John Hadnag contre le vapeur Plaquemine, capitaine Curry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, l'un des juges associés de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi 23 août prochain à midi, à la Bourse, le steamboat PLAQUEMINE, ses apparaux et fournitures. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

LS. DAUNOY,

24 juillet Marshal.

Joseph Charles contre F. Pascal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi, 30 aout prochain, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues Chartres et St. Louis, un LOT DE TERRE avec les bâtimens qui s'y trouvent, situé rue Toulouse, entre Chartres et Levée, mesurant 32 pieds 6 pouces de front, sur 68 pieds 9 pouces de profondeur, borné d'un côté par la maison de Mr. T. Seasnd, et de l'autre par la propriété de Mr. A. Belle. La dite propriété saisie dans l'affaire ci-dessus.—L. DAUNOY,

31 juillet. Marshal.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie provisoire à moi adressé par l'hon. Chs. Maurian, juge présidant de la cour de cité de la Nlle-Orléans, à la plainte de Gray et Durrive vs. le Bateau à Vapeur *Plaquemine*—j'ai saisi le dit Bateau, et par le présent, je somme toutes les personnes y intéressées d'avoir à comparaître dans le delai de 15 jours, pour répondre à la demande des dits plaignants.

31 juillet. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il s'est de nouveau établi en cette ville, qu'il vient d'ouvrir, rue Royale entre St. Pierre et Toulouse, une Boutique propre et commode où les pratiques seront rasées et où les cheveux seront coupés avec soin; tous ses efforts tendront comme par le passé, vers un but unique, celui de mériter l'approbation de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; il continue aussi l'exercice de sa profession de Chirurgien dentiste.—Rue Royale, No. 301.

13 Juillet.—10 JEAN GUADIZ.

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de France & du Nord les articles suivants qu'il vend en gros et en détail à des prix modérés, savoir:

Chlorure d'oxide de sodium de Labarraque à $1 la bile.

Régénérateur de Tranche la Hausse à $1 la bile.

Purgatif de le Roy par Cottin à $1 do.

Vomi Purgatif do. do. 50 cts.

Grains de Santé du Dr. Franck à $4 la douzaine.

Essence d'anis, de citron, de fleurs d'oranger, de Rhue, de Sabine. Gomme arabique de Turquie, Magnesie calcinée patentée, Cantharides, &c. &c. &c.

De plus, en débarquement du navire Louisiana, douze barils essence de térébenthine.

28 juillet. FORESTIER.

Drogues et Medecines
EN
Gros et en Détail.

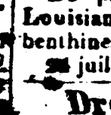

Les soussignés informent le public qu'ils ont constamment en magasin un assortiment complet de DROGUES et de MEDECINES fraîches, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés

F. C. Bourcier & Cie,

Rue des Thapitoulas, No. 75.

N. B.—On trouvera toujours chez eux des boites de médecine de toutes grandeurs et de différentes espèces, pour les habitations, les bateaux à vapeur et les navires. Ils se chargent aussi de réparer et de ré-approvisionner avec le plus grand soin et la plus grande promptitude celles qu'on veut bien leur confier. 26 mai

---

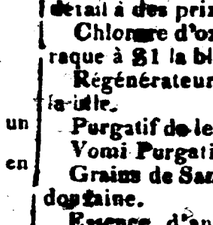

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer le public et ses amis en général, qu'il a transporté son domicile du No. 27 rue de la Bourse au No. 90 rue Thou pitoulas, où il continue tout ce qui a rapport à l'état de menuisier. Il tient constamment un assortiment de timent de Chaises et Matelas, il tient également du vernis de Copal, qu'il fait à ordre, il tourne tout espèce de bois, dans le dernier goût. Il peint et dore les vieilles chaises dans le genre le plus nouveau et avec promptitude.—Il a besoin d'un apprenti.

Juill. 6 m W. C. QUIRK.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI MARRON de chez le soussigné, le nègre nommé NED, boulanger; appartenant ci-devant à Mr. J. Davis. Ce nègre est d'une figure un peu rougeâtre, taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces français. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître, ou le logera en prison.

Les capitaines de navires, et autres, sont priés de ne point donner asile audit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

DESOUNES POINCY.

17 juillet—4f Rue du Maine.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DU PREMIER DISTRICT JUDICIAIRE.

Joseph Théodore Beuduc contre *ses créanciers.*

LA cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Théodore Seghers notaire public, Mardi le 31e. mois prochain, à dix heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire sont suspendues;—Et il est de plus ordonné que Mr. Gustave Schmidt, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, Juge de la dite cour.

31 juillet—3 J. L. LEWIS, Greffier.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre les articles suivants reçus par l'Ajax de Bordeaux.

40 tierçons vinaigre blanc 1ère. qualité
75 caisses fruits à l'eau de vie,
25 do. liqueurs superfines,
D'importations antérieures.
200 bques. vin de Bordeaux,
14 pipes eau de vie de Cognac,
70 barils do. blanche, fours preuve
600 caisses vin rouge et blanc,
25 boites de lignes assorties,
10 do. brun jaune pour tanneurs,
8 do. contenant encore,
10 do. fil de retape,
10 mailles eau de cologne,
6 boites écritoires en bois,
4 caisses sardines à l'huile, &c. &c.

2 Juin——1m

HUNORED THOUSAND Have Segurs, received by the Charriot for sale at the *Hotel des Etrangers*, in boxes, quarter boxes &c.

Ap 27—3 RACHE CONSTANT

SANSUES de choix reçues par le navire Margaret du Havre à vendre par.

28 Juin FORESTIER, Pharmacien.

Changement de domicile.

DR. J. E. BOURNIK prévient le public qu'il a transporté son domicile dans la rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, maison de Mr. Caraby. 13 Juillet—4-1ps.

AVIS—Attendu qu'une demande m'a été adressé, afin de voir rayer et annuller les hypothèques résultant de deux obligations souscrites par Sosthène Allain comme sécurité, savoir: l'une avec Philogène Favrot, comme juge de Paroisse d'Ouest Baton Rouge, le vingt-sept février mil-huit-cent-dix-neuf, et l'autre avec *Pierre Lan L'Hermite*, comme arpenteur du quatrième district, le neuf mai mil-huit-cent-dix-huit:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, à l'office du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nlle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le douze Juillet mil-[illegible] huit-cent-trente et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.

JACQUES DUPRE,

Remplissant les fonctions de Gouverneur.

Par le Gouverneur,

GEORGE A. WAGGAMAN,

13 Juillet—30 *Secrétaire d'Etat.*

Magasin a l'instar de Paris.

LE soussigné, rue de Chartres, No 76 au coin de la rue Jefferson, en face Mr. Verrier, Vient de recevoir de Paris par le Philletus, un assortiment de faux cheveux et fines parfumeries, Perruques méthaliques et autres Toupets, dénattes (dit fausse queue,) Tours à bandeau, Méthaliques et autres, au goût du jour.

PARFUMERIES.

Crême d'amande amère en pots de cristal du dernier goût, crême de Concombre très fraiche, crême de Calimaçon, Eau de Cologne supérieure, Eau-de-vie de Lavande ambrée, Huile de Macassar, Pommade. Savon, de toilette, Poudre surfine, Opiat, Corail, etc.

Un joli assortiment de brosses à tête, dent à ongles &c. Peignes d'écaille à retapper et fins Peignes d'écaille gravé à jour; à dossier, du dernier goût, do. imitation écaille, et à relever les cheveux 19 Mai. GAULHIAC.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. *HALPHEN* a transporté sa demeure du No. 13 de la rue St. Louis, au No. 63 de la même rue, entre Chartres et Royale, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 3 juin—6

LE soussigné offre ses services aux personnes qui desireraient apprendre la TENUE DES LIVRES, par partie simple ou double, en français ou en anglais. Il y joindra l'étude des calculs arithmétiques et la manière d'établir tous les comptes et bordereaux usités dans le commerce, les banques, chambres d'assurance, &c.

Il ne négligera rien pour mettre ses élèves à même de devenir de bons comptables.

Il se chargera de mettre à jour les livres arriérés, de faire les balances, et ouvrir de nouveaux jeux de livres.

Il donnera des leçons particulières de Français, Arithmétique raisonnée, Ecriture et Géographie.

Il fera de son mieux pour mériter la confiance qu'on lui accordera, et se transportera chez les personnes qui le désireront

S'adresser rue St. Louis, No. 118, entre Bourbon et Dauphine, vis-à-vis Mr. E. Bertus.

10 Août—6 P. A. AUBERT